

Regard des plus pauvres sur le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)

Premières réactions

Ce document regroupe les réactions reçues au 25 mai 2016 suite à l'interpellation de responsables politiques et autres institutions publiques par le Mouvement LST, diffusée le 28 avril 2016 :
« [Le PIIS, un pas de plus dans la répression des plus pauvres - Regard des plus pauvres sur le Projet Individualisé d'Intégration Sociale \(PIIS\)](#) ».

Cher Monsieur,

Votre courriel du 28 avril dernier, par lequel vous nous faites part de votre analyse du projet individualisé d'intégration sociale a retenu notre attention.

Je vous confirme que vous pouvez compter sur notre soutien. Nous nous opposerons à un tel projet. Nous avons également pris connaissance des inquiétudes formulées par les Fédérations des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre, et de leurs premières critiques sur le texte du projet de loi.

Je tiens à préciser que nous ne sommes pas opposés au principe même d'un projet individualisé d'intégration sociale en tant qu'instrument d'accompagnement "sur mesure", mais nous ne voulons pas l'imposer pour en faire un nouvel outil d'exclusion.

N'hésitez pas à nous faire part de tout élément nouveau dans ce dossier que je suivrai attentivement au sein de la Commission des Affaires sociales.

En vous remerciant de nous avoir fait part de vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Véronique Caprasse
Députée fédérale -DéFI

Bonjour Monsieur Lefèbvre,

Merci pour ce document très instructif, qui pourra nourrir notre rapport. En particulier vos propos sur :

- les conditionnalités croissantes
- l'affaiblissement de la sécurité sociale et le glissement de plus en plus important vers la sécurité d'existence
- L'évolution des missions du CPAS envers ses bénéficiaires/candidats bénéficiaires

N'hésitez pas à nous contacter pour arranger une date de rencontre avec vous et des personnes exclues des allocations d'insertion.

Bien à vous

Mathieu Mosty
(IWEPS - Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique)

Bonjour M. Lefebvre,

Nous partageons totalement votre inquiétude.

Nous nous sommes exprimés sur le sujet avec ma collègue Muriel Gerkens dans une Carte blanche publiée sur www.levif.be.

Et j'ai interpellé le Ministre Borsus sur la question ce mercredi. Vous constaterez ci-dessous que l'échange a été un peu rude.

Vous pouvez compter sur notre détermination dans ce dossier, par rapport auquel nous sommes à votre disposition.

Je vous salue bien cordialement.

GG

Georges GILKINET
Député fédéral ECOLO
Groupe ECOLO-Groen

Cher Luc,

Je viens d'avoir un contact téléphonique avec le secrétariat de votre Fédération.

Merci pour votre dossier. Pouvez-vous nous tenir au courant de toutes les initiatives et actualités sur la question ? Le PTB attache beaucoup d'importance à la lutte contre la répression des plus pauvres.

Bien à vous,

Koen Hostyn
Fraction fédérale PTB

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre document.

Votre analyse est juste et il est clair que ce choix politique est inadmissible, mais les décisions sont fédérales ...

Restons en contact.

Très cordialement, Olga Zrihen

Monsieur Lefebvre,

Votre courriel du 28 avril dernier nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Bien entendu, nous sommes particulièrement interpellés par les projets de loi sur les nouvelles conditions d'accès au RIS qui risquent de pénaliser encore plus une population déjà fragilisée avec à la clé une menace d'exclusion.

Nos députés, Muriel Gerkens et Georges Gilkinet se sont penchés avec attention sur ces projets et ont dénoncé la mise en place d'une véritable « machine à exclure ». Georges Gilkinet vous a d'ailleurs répondu en ce sens.

Ce que nous attendons d'une politique d'intégration c'est d'accompagner la réalisation d'un véritable projet de vie, d'une remise en mouvement des personnes grâce à une sécurité sociale préservée et financée à hauteur des enjeux.

Soyez assuré que nous restons mobilisés.

Nous vous présentons, Monsieur Lefebvre, nos meilleures salutations.

Zakia KHATTABI et Patrick DUPRIEZ

Zakia KHATTABI et Patrick DUPRIEZ
Co-présidents d'Ecolo

Bonjour,

J'ai bien reçu le document de votre interpellation. Votre éclairage sur ce sujet sensible est important et je vous remercie de m'en avoir fait part. Mes meilleures salutations,

Cher Monsieur,

Votre courriel de ce 28 avril dernier m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention. Je prends également bonne note de l'argumentaire proposé par l'ASBL Fédération Luttes Solidarités Travail.

Avant de revenir précisément sur les nouvelles mesures d'accompagnement des bénéficiaires du CPAS adoptées par le Gouvernement fédéral, je tiens à rappeler que l'obtention du Revenu d'Intégration Sociale est légalement conditionnée. Outre des conditions de résidence et de nationalité, le RIS est octroyé aux personnes dont les ressources financières sont insuffisantes afin de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine. Le bénéficiaire d'un RIS doit également, sauf pour des raisons de santé ou d'équité, être disponible à l'emploi.

La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale faisait néanmoins, jusqu'à aujourd'hui, une distinction entre les jeunes de moins de 25 ans et les autres. En effet, seules les personnes majeures âgées de moins de 25 ans étaient tenues de signer un PIIS. Le Gouvernement fédéral a souhaité mettre fin à cette distinction et permettre à chaque bénéficiaire du RIS, quel que soit son âge, de bénéficier d'un suivi qui lui permettra de se réorienter vers le marché de l'emploi et l'activité socio-professionnelle.

Suite à l'adoption de cette mesure, tous les nouveaux bénéficiaires du RIS devront, à partir du 1^{er} septembre, signer un Projet Individualisé d'Intégration Sociale avec leur CPAS. Tel que prévu par la loi, le PIIS ne doit pas être envisagé comme un outil contraignant par les bénéficiaires mais bien comme un outil de responsabilisation, d'activation et d'émancipation.

À cet effet, le PIIS a été pensé comme un outil tremplin pour sortir de l'exclusion. Ainsi, l'article 11 de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale stipule que « [...] *le projet [PIIS] s'appuie sur les aspirations, les aptitudes, les qualifications et les besoins de la personne concernée et les possibilités du centre. Selon les besoins de la personne, le projet individualisé portera soit sur l'insertion professionnelle, soit sur l'insertion sociale. Dans l'élaboration du projet individualisé d'intégration sociale, le centre veille à respecter une juste proportionnalité entre les exigences formulées à l'égard de l'intéressé et l'aide octroyée* ».

Tel que l'a souligné le Ministre de l'intégration sociale, Willy Borsus, un Projet Individualisé d'Intégration Sociale est à la fois un instrument d'accompagnement et de suivi sur mesure mais également un réel contrat avec des droits et des devoirs qui incombent aux deux parties, à savoir le CPAS qui s'engage à aider la personne et le bénéficiaire qui, de son côté, s'engage à effectuer les démarches pour s'intégrer dans la société, comme chercher du travail, suivre des formations, effectuer un stage, etc.

Par ailleurs, je tiens à rappeler qu'il s'agit d'une mesure adoptée en concertation avec la Fédération des CPAS et que des compensations financières seront dégagées afin d'aider financièrement les CPAS dans la généralisation de cette mesure.

De cette manière, sachant que le fédéral intervient déjà dans le financement des RIS en prenant à sa charge de 55% à 75% des montants, une majoration de 10% du taux de remboursement sera également prise en charge par le fédéral pour un an maximum.

Enfin, nous sommes convaincus qu'il est urgent d'investir dans une politique permettant à ces personnes de se réintégrer dans la société et de trouver le chemin du travail, une formation, un stage ou une expérience professionnelle, ce qui permettrait également de désengorger les CPAS et de réduire les dépenses.

En vous remerciant pour votre interpellation, je vous prie de recevoir, cher Monsieur, mes sincères salutations.

Olivier CHASTEL

Président
